REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3489

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Parcs de stationnement gérés par la société Lyon parc auto (LPA) - Avenant aux conventions de délégation de service public pour la mise en place d'espaces vélos sécurisés - Attribution d'une subvention à LPA

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013

Délibération n° 2013-3489

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Parcs de stationnement gérés par la société Lyon parc auto (LPA) - Avenant aux conventions de délégation de service public pour la mise en place d'espaces vélos sécurisés - Attribution d'une subvention à LPA**
service :	Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon, par conventions de délégation de service public, a confié à la société Lyon parc auto (LPA) l'exploitation des parcs de stationnement Antonin Poncet, Célestins, Croix-Rousse, Berthelot, Fosse aux Ours, Gros Cailloux, Hôtel de ville de Villeurbanne, Morand, République et Saint Georges.

Le plan modes doux 2009-2020, approuvé par le Conseil de communauté du 29 septembre 2009, vise à promouvoir une mobilité urbaine durable en facilitant, sur l'agglomération lyonnaise, l'usage des modes de déplacements non motorisés (modes doux) que sont la marche, le vélo et le roller.

Le plan modes doux 2009-2020 comporte un volet cyclable avec des objectifs fixés, dont le doublement du trafic de vélos d'ici 2014.

Parmi les actions retenues pour atteindre les objectifs poursuivis, figure la création d'une offre publique de stationnement sécurisé pour vélos à usage résidentiel et activité.

Ce nouveau service à destination des cyclistes prend la forme d'un espace de stationnement fermé et surveillé appelé aussi espace vélos sécurisés (EVS), qui sera accessible uniquement aux abonnés à ce service dont le vélo sera identifié.

L'activité de stationnement de vélos pouvant être considérée comme un accessoire à l'activité de stationnement automobile, il a été envisagé entre les parties de mettre en place un espace vélos sécurisés à l'intérieur de chacun des parcs désignés ci-avant.

Les avenants aux conventions de délégation de service public accompagnant le présent rapport au Conseil ont pour objet de définir, pour chacun des parcs de stationnement concernés, les modalités d'aménagement, de financement et de gestion desdits espaces vélos sécurisés.

Nom du parc de stationnement concerné par l'aménagement d'un espace vélos sécurisés	Date de la convention de délégation de service public (DSP) initiale	Numéro de l'avenant soumis au vote du Conseil
Antonin Poncet	20 octobre 1986	4
Célestins	19 mai 1992	3
Croix-Rousse	15 juin 1993	2
Berthelot	18 avril 1995	6

Fosse aux Ours	25 avril 2003	4
Gros Cailloux	24 juillet 2003	4
Hôtel de ville de Villeurbanne	25 avril 2003	3
Morand	25 août 2004	1
République	31 décembre 1990	4
Saint Georges	19 juin 2000	5

Modalités d'aménagement des espaces vélos sécurisés

- Réalisation des espaces vélos sécurisés

La Communauté urbaine confie à la société LPA la responsabilité de la réalisation des espaces vélos sécurisés.

- Description technique

Les espaces vélos sécurisés, à réaliser suivant le cahier des charges communiqué par la Communauté urbaine, présentent les caractéristiques suivantes :

Nom du parc de stationnement concerné par l'aménagement d'un espace vélos sécurisés	Capacité de l'espace vélos sécurisés (en nombre de vélos garés)	Nombre de places de stationnement pour voitures légères supprimées par l'aménagement de l'espace vélos sécurisés
Antonin Poncet	58	4
Célestins	52	6
Croix-Rousse	54	4
Berthelot	26	3
Fosse aux Ours	64	8
Gros Cailloux	45	4
Hôtel de ville de Villeurbanne	92	8
Morand	103	12
République	36	0
Saint Georges	32	4
Total	**562**	

- Délai de réalisation de l'espace vélos sécurisés

La réalisation des espaces vélos sécurisés est prévue courant 2013.

La société LPA s'engage à mettre en service les espaces vélos sécurisés dans les délais les plus courts et en toute hypothèse au plus tard le 31 décembre 2013.

Financement des espaces vélos sécurisés

Au terme des discussions engagées avec la société LPA pour la réalisation du projet Espaces vélos sécurisés dans le respect de l'équilibre financier global de chacune des délégations concernées, est proposé l'accord financier suivant :

- prise en charge du coût d'exploitation des espaces vélos sécurisés par la société LPA :

La concession de délégation de service public est exécutée aux risques et périls du concessionnaire.

A ce titre, la société LPA assurera, pour chacun des parcs de stationnement concernés, l'exploitation de ces espaces vélos sécurisés à ses frais et risques jusqu'au terme normal de la convention et assumera les éventuelles pertes de recettes générées par la suppression des places de stationnement pour voitures légères nécessitée par l'aménagement de l'espace vélos sécurisés,

- prise en charge des dépenses d'investissement des espaces vélos sécurisés par la Communauté urbaine :

Comme l'autorisent les dispositions de l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales et afin de préserver l'équilibre financier de chacune des délégations concernées, il est proposé que la Communauté urbaine prenne à sa charge les dépenses d'investissement induites par le projet d'espaces vélos sécurisés et comprenant :

- les surcoûts d'investissements générés par la réalisation des espaces vélos sécurisés,
- la valeur non amortie des places de stationnement pour voiture légère, dont la suppression a été rendue nécessaire par la réalisation des espaces vélos sécurisés et calculée sur la base de la valeur réelle résiduelle de l'ouvrage déterminée à partir de sa durée réelle d'amortissement.

Les montants des dépenses d'investissement des espaces vélos sécurisés se détaillent de la façon suivante :

Nom du parc de stationnement concerné par l'aménagement d'un espace vélos sécurisés	Coût de l'espace vélos sécurisés (1) (en €)	Valeur non amortie des places de stationnement supprimées (2) (en €)	Montant des dépenses d'investissement (1) + (2) (en €)
Antonin Poncet	54 145	4 148,69	58 293,69
Célestins	79 893	45 730,04	125 623,04
Croix-Rousse	71 993	26 991,49	98 984,49
Berthelot	46 398	14 231,02	60 629,02
Fosse aux Ours	88 150	231 003,29	319 153,29
Gros Cailloux	55 869	90 196,79	146 065,79
Hôtel de ville de Villeurbanne	89 298	212 638,96	301 936,96
Morand	71 379	357 898,27	429 277,27
République	42 187	0	42 187,00
Saint Georges	45 969	102 037,32	148 006,32
		Total	**1 730 156,87**

- versement d'une subvention d'équipement

La prise en charge des dépenses d'investissement des espaces vélos sécurisés par la Communauté urbaine se traduit par le versement à la société LPA d'une subvention d'équipement d'un montant global de 1 730 156,93 € net de taxe.

- modalité de versement de la subvention d'équipement :

. pour chacun des parcs de stationnement concernés, la subvention d'équipement sera versée en 2 fois sur appel de fonds et suivant l'échéancier suivant :

- le premier versement, égal à la moitié du montant de la subvention, s'effectuera courant 2013 dans le mois suivant la date du procès-verbal de réception de l'espace vélos sécurisés,
- le solde sera versé courant 2014, au plus tôt dans le mois qui suivra le vote du budget 2014 de la Communauté urbaine.

- gestion des espaces vélos sécurisés :

. la Communauté urbaine confie à la société LPA la responsabilité de l'exploitation des espaces vélos sécurisés,

. la société LPA assurera l'entretien et le bon état de fonctionnement des espaces vélos sécurisés,

. il sera fait un usage par abonnement annuel des places de stationnement des espaces vélos sécurisés,

. le tarif de l'abonnement annuel sera fixé par la Communauté urbaine dans le cadre de sa politique publique de stationnement,

. en application de la délibération n° 2011-2566 du Conseil du 21 novembre 2011, le tarif de l'abonnement annuel sera de 35 € TTC à la date de mise en service de l'espace vélos sécurisés.

Synthèse

Les projets d'avenants, présentés au Conseil, intègrent aux conventions de délégation de service public des parcs de stationnement Antonin Poncet, Célestins, Croix-Rousse, Berthelot, Fosse aux Ours, Gros Cailloux, Hôtel de ville de Villeurbanne, Morand, République et Saint Georges :

- les modalités d'aménagement et d'exploitation des espaces vélos sécurisés,
- les modalités de financement de ces équipements ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les avenants aux conventions de délégation de service public des parcs de stationnement Antonin Poncet, Célestins, Croix-Rousse, Berthelot, Fosse aux Ours, Gros Cailloux, Hôtel de ville de Villeurbanne, Morand, République et Saint Georges, dont l'objet est :

- d'une part, d'étendre la mission de la société Lyon parc auto (LPA) à la réalisation et à l'exploitation des espaces vélos sécurisés devant équiper les parcs concernés,

- d'autre part, fixer les modalités du fonctionnement et du financement desdits espaces vélos sécurisés,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant global de 1 730 156,87 € TTC au profit de la société LPA, pour compenser les dépenses d'investissement directement liées à l'aménagement d'espaces vélos sécurisés à l'intérieur des parcs de stationnement concernés.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - section d'investissement - exercices 2013 et 2014 - compte 2042 - fonction 822 - opération n° 0P09O2099, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 865 078,44 € en 2013,

- 865 078,43 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.